

ARRONDISSEMENT de
VILLEFRANCHE SUR SAONE**COMMUNE de MORANCÉ****Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

CANTON d'ANSE

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 17
Excusés représentés : 02
Excusés non représentés : 00

Le 23 juin 2026, le Conseil Municipal de Morancé, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Claire PEIGNÉ, Maire, en session ORDINAIRE.

Date convocation : 19 juin 2026

Étaient présents (excusés) : Mesdames et Messieurs, Claire PEIGNÉ, Thierry OLIVIER, Henriette CHAPON, Yannick PASSOT, Josette VIGNAT, Rémy MARTINANT, Catherine CECILLON, Lucien POURCHOUX, Florence GOMARD, David SARCIRON, Laetitia PIRAT, Hervé MERCIER, Marie-Sophie PHELIP, Bruno CEUILLERON, Véronique BERNOUD, Xavier OSTERBERGER, Nicolas BORY, Sylvie DELORME, Olivier ESTEBE

Excusés représentés (pouvoirs) : Marie-Sophie PHELIP à Henriette CHAPON, Olivier ESTEBE à Nicolas BORY

Secrétaire de séance : Josette VIGNAT

Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TARIFICATION HORAIRE DU SERVICE PÉRISCOLAIRE RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027

DCM 2026.06.60

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Santé, Solidarité, Familles et Education réunie le 26 mai 2026 portant sur la tarification,

CONSIDERANT qu'un travail sur les tarifs horaires du service périscolaire a été mené par les élus afin d'étudier l'opportunité d'évolution des tarifs horaires du service périscolaire de la commune et la nécessité de réajuster celui-ci.

Pour la rentrée scolaire 2026/2027, il est proposé les nouveaux tarifs horaires du périscolaire suivants :

Coefficient familial	2026-2027
Supérieur à 1500€	3,40 €
de 720€ à 1500€	3,10 €
Inférieur à 719€	2,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Nombre de pour : 19

Nombre de contre : 00

Nombre d'abstention : 00

Des membres présents ou représentés

D'APPROUVER la nouvelle tarification horaire du service périscolaire pour 2026/2027.

DE PRECISER que la tarification sera applicable du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027.

DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 de la commune.

Délibéré en Mairie le jour, mois et an susdits

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Josette VIGNAT

Le Maire,
Claire PEIGNÉ

